

Flash - Info

« C'est encore flou... »

Mardi 6 janvier a eu lieu la réunion de présentation du Nouveau Réseau de Proximité pour les agents du sud du département. Nous ne revenons pas sur les informations données par la direction, que vous pouvez retrouver dans notre dernier flash-info. A la place, nous préférons faire un bref compte-rendu des questions et réactions des collègues présents.

- **Beaucoup de questions... parfois sans réponses... et la parole des agents**

Les collègues présents espéraient obtenir des précisions sur de nombreux sujets : précisions sur le déroulé des opérations, sur la mise en œuvre, sur les impacts RH. Le temps dévolu à cette réunion n'y a pas suffi et, au final, une certaine frustration pouvait de ressentir face à l'absence ou à l'imprécision de certaines réponses.

Cela dit, certains collègues n'ont pas hésité à dénoncer la dégradation des conditions de travail que va entraîner cette réforme. Il fallait que la direction l'entende de la bouche des agents et nous saluons ces prises de paroles salutaires ! Rien que pour ça, cette réunion était importante et nous espérons que celle du lundi 13 janvier, pour le nord du département, permettra des expressions du même genre.

- **La trésorerie hospitalière**

Lors de la réunion informelle du 6 janvier, la direction indiquait qu'au 1^{er} janvier 2021, la trésorerie hospitalière (Mazamet) regrouperait les secteurs de Castres, Lavaur et Graulhet pour un total actuel de 9 ETP (Équivalent Temps Plein). Dans le cadre de la présentation aux agents, ce volume d'emplois a été transformé en 6 à 9 ETP. Et oui, il faut bien se laisser un peu de marge pour pouvoir supprimer des emplois !

Combien d'emplois seront affectés à ce service à terme ? Difficile à dire... Le secteur hôpital Albi/Gaillac sera ajouté au 1^{er} janvier 2022. La gestion des EHPAD (combien ? quand ? comment?) sera une variable à prendre en compte. Bref, c'est encore flou.

- **Les Conseillers au Décideurs Locaux (CDL)**

Quelques questions ont été posées sur les CDL : leur profil, la formation, le lieu d'implantation... La mission étant nouvelle, il est bien normal que les agents s'interrogent. Mais pour l'instant, la direction n'a pas plus de réponses à apporter que ce qu'elle a déjà dit. Reste le sentiment que la relation CDL/SGC (Service de Gestion Comptable) pourrait être assez complexe à gérer.

- **Les Accueils de Proximité (AP) :**

Ce sujet a donné lieu à de nombreuses questions et interventions. Et pour cause, dans le mode d'organisation prévu, la mission représente une énorme dégradation des conditions de travail pour les collègues de SIP.

La direction a annoncé avoir chiffré le nombre de permanences qui dépendront à terme du SIP de Castres (et de son antenne à Lavaur) : **23 demi-journées par semaine !** La clameur dans la salle a été à la mesure du choc des agents. A tel point que certains se sont demandés si le directeur n'avait pas fait un lapsus : ce doit être par mois, et non par semaine... Et bien non, ce sont bien 23 demi-journées de permanences par semaines, et bien sûr sans création d'emplois et peut-être même avec des emplois en moins ! En effet, la direction juge cette charge de travail tout à fait supportable car, d'une part les SIP vont connaître des « allègements » dans leurs charges de travail (réforme TH, automatisations, ...), et d'autre part, la création des AP devrait entraîner une diminution de l'accueil sur Castres. Le problème est évidemment que face à ces hypothétiques gains de productivité à venir, l'accroissement de la charge de travail, lui, est immédiat et bien réel.

« Comment est-ce que je peux à la fois assurer ces permanences et faire mon travail de secteur d'assiette ? » ; « En fait, nous nous demandez de faire plus avec moins » : les réactions sont vives dans la salle, ce qui n'émeut pas vraiment la direction, qui, déconnectée des réalités, renouvelle sa confiance dans le projet de la DG. Et après tout, « si l'agent n'est pas content, il n'a qu'à muter »...

Des précisions sont demandées sur l'organisation pratique des AP. Sur la prise en compte des temps de trajet, le Directeur promet de la souplesse et un examen des problématiques au cas-par-cas, avec la possible adaptation des horaires de réception. Sur la prise de rendez-vous, il est précisé que les AP seront majoritairement en accès libre au départ, mais qu'à terme les rendez-vous pourront être pris par les usagers, mais aussi par tout service en contact avec un usager ou par les animateurs des MFS... ce qui génère pas mal d'inquiétude.

- **Le grand « jeu » des chaises musicales**

Tout le monde a bien vu que la majorité des opérations va avoir lieu au 1^{er} janvier 2021. Les questions ont été nombreuses pour savoir quelles seront les possibilités pour suivre une mission, rester sur site quand la mission est transférée... Et les agents ont bien compris que le message de l'été dernier sur le « pas de mobilité forcée », déjà douteux à l'époque, était de moins en moins crédible.

Pour suivre sa mission, il faut d'abord savoir ce qu'elle devient ET sur quelle mission je suis « officiellement » affecté (ce qui n'est pas toujours évident) ! Prenons la création du SGC de Castres avec absorption de la trésorerie de Mazamet et création de l'antenne SGC de Puylaurens : la DG, comme la direction, penchent pour une spécialisation de l'antenne plutôt que de lui confier la gestion d'un portefeuille géographique. Partons de l'hypothèse que l'antenne est spécialisée sur la dépense : quelles conséquences ?

Je suis agent actuellement en poste à la trésorerie de Puylaurens, affecté à la dépense :
je peux suivre la mission et donc rester sur place.

Je suis agent actuellement en poste à la trésorerie de Puylaurens, affecté sur une autre mission que la dépense :
ma mission est transférée au SGC de Castres, j'ai une priorité absolue pour suivre la mission. Si je veux rester à Puylaurens, j'ai une priorité uniquement sur poste vacant.

Je suis agent actuellement en poste à la trésorerie de Castres, affecté à la dépense :
si toute la mission est transférée à Puylaurens, j'ai la possibilité de la suivre (priorité absolue). Si je veux rester à la trésorerie de Castres, je peux bénéficier d'une priorité sur service de même nature mais uniquement sur poste vacant ; ou rester dans un autre service de Castres avec une priorité sur tout service de la commune mais uniquement sur poste vacant.

Je suis agent actuellement en poste à la trésorerie de Mazamet, affecté à la dépense :
si toute la mission est transférée à Puylaurens, j'ai la possibilité de la suivre (priorité absolue). Si je veux rester à Mazamet - Trésorerie hospitalière, je peux bénéficier d'une priorité sur tout service de la commune mais uniquement sur poste vacant. Si je veux aller à la trésorerie de Castres, je peux bénéficier d'une priorité sur service de même nature mais uniquement sur poste vacant.

Je suis agent actuellement en poste à la trésorerie de Mazamet, affecté sur une autre mission que la dépense :
je peux suivre ma mission à la trésorerie de Castres (priorité absolue). Si je veux rester à Mazamet, je peux bénéficier d'une priorité sur tout service de la commune mais uniquement sur poste vacant.

Bref, les agents concernés ne sont toujours fixés sur leur devenir ! Quand le seront-ils ? La direction ne sait pas, il faut encore réfléchir. L'idée a été lancée d'un mouvement de mutations locales en fin d'année pour « faciliter » les choses et « éclairer » les agents sur leurs possibilités. Cela dit, à ce stade, ce n'est qu'une idée... Mais en l'absence de mouvements, que deviennent les agents entre le 1^{er} janvier 2021 (date de la restructuration) et le 1^{er} septembre 2021 (date d'effet pour le mouvement général de mutation) ?

Passé 16h, des questions restent en suspens mais la direction décide de lever la séance et renvoie vers les réunions proposées par le RH (mutation et prime de restructuration). Bon courage à eux, qui ne sauront rien de plus sur les transferts de missions ou l'éventuelle organisation d'un mouvement exceptionnel de mutation...

En conclusion, Solidaires Finances Publiques encourage les agents du nord du département à revenir à la charge sur la prise en compte des temps de trajet pour les AP, sur l'organisation des mutations au vu de l'ampleur des restructurations... et surtout sur une question qui nous paraît essentielle : en quoi cette réforme va-t-elle améliorer nos conditions de travail ?